

Des professionnels proches des partenaires

1 mission

Accueillir et apporter une aide à toute personne relevant du Régime général et confrontée à des difficultés liées à son état de santé.

Avec l'appui de son réseau de partenaires, le Service social participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de réponses sociales adaptées à ses besoins.

La solidarité en action

Accès téléphonique privilégié pour les partenaires

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Service social Loire Atlantique

Site de Nantes

adresse postale et accueil :

9 rue Gaëtan Rondeau - 44958 Nantes Cedex 9

tél 02 51 88 83 44 fax 02 51 88 83 49 - SSR44Nantes@carsat-pl.fr

accueil :

2 place de Bretagne Nantes

Site de St Nazaire

28 avenue Suzanne Lenglen - BP 415 - 44618 St Nazaire Cedex

tél 02 40 17 88 40 fax 02 40 90 86 66 - SSR44SaintNazaire@carsat-pl.fr

Service social Maine et Loire

Site d'Angers

adresse postale :

11 rue de la Rame - 49930 Angers Cedex 9

tél 02 41 24 28 58 fax 02 41 24 28 79 - SSR49Angers@carsat-pl.fr

accueil à la Cpam :

32 rue Louis Gain - Angers

Site de Cholet

2 rue St Éloi - 49328 Cholet Cedex

tél 02 41 71 38 75 fax 02 41 71 37 80 - SSR49Cholet@carsat-pl.fr

Service social Mayenne

37 Bd Montmorency - 53084 Laval Cedex 9

tél 02 43 59 64 70 fax 02 43 59 63 96 - SSRMayenne@carsat-pl.fr

Service social Sarthe

178 avenue Bollée - 72033 Le Mans Cedex 9

tél 02 43 50 76 70 fax 02 43 50 76 50 - SSRSarthe@carsat-pl.fr

Service social Vendée

Rue Alain - 85931 La Roche sur Yon Cedex 9

tél 02 51 44 17 90 fax 02 51 44 17 73 - SSRVendee@carsat-pl.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00

Service social régional

Carsat Pays de la Loire

2 place de Bretagne - 44932 Nantes Cedex 9

tél 02 51 72 84 93 fax 02 51 72 84 99 - SSR@carsat-pl.fr

Un service référent pour les assurés du Régime général confrontés à des problèmes de santé

1 mission
3 domaines
d'intervention

La solidarité en action

R 414 H - 665 SSR - 07/2010

36 46
Prix d'un appel local depuis un poste fixe

n° d'appel unique pour les assurés :

www.carsat-pl.fr

Accès aux soins des personnes en situation précaire

Le Service social contribue au développement des conditions nécessaires à la santé en faveur des personnes en situation de précarité ayant un problème d'accès aux soins.

Public

Il intervient auprès de personnes confrontées à des problèmes de santé, nécessitant une aide pour entreprendre ou poursuivre une démarche de soins ou de prévention de la santé, et prioritairement auprès des assurés sociaux en situation précaire, notamment :

- les assurés sociaux bénéficiaires de la CMU⁽¹⁾, de la CMUC⁽²⁾ ou de l'aide à l'acquisition d'une couverture complémentaire santé,
- les personnes bénéficiant des minima sociaux ou de revenus faibles et irréguliers,
- les jeunes de 16 à 25 ans, non scolarisés, bénéficiaires (ou susceptibles de l'être) des dispositifs d'insertion.

(1) Couverture Maladie Universelle - (2) Couverture Maladie Universelle Complémentaire

Prévention de la désinsertion professionnelle

Le Service social participe à la prévention de la désinsertion professionnelle en favorisant le maintien dans l'emploi et, si nécessaire, le retour à l'emploi.

Public

Il intervient auprès des personnes confrontées à un problème d'emploi ou susceptibles de l'être du fait de leur état de santé :

- en arrêt de travail, et/ou
- déclarées inaptes à leur poste de travail.

Préservation de l'autonomie et accompagnement de la sortie d'hospitalisation

Le Service social concourt à la préservation de l'autonomie des personnes malades, handicapées ou âgées et à l'aménagement de leurs conditions de vie.

Public

Il intervient en faveur :

- des personnes dont l'altération grave de l'état de santé entraîne une réduction de l'autonomie, prioritairement lors de leur sortie d'hospitalisation,
- des aidants, familiaux ou de voisinage, qui participent au maintien à domicile de ces personnes.

Une aide individuelle ou collective est apportée

Objectif

- préserver ou retrouver les conditions nécessaires à la santé.

Objectifs

- élaborer un autre projet professionnel, incluant éventuellement la formation, pour accéder à un emploi adapté,
- aider les personnes à se maintenir dans leur poste, leur emploi ou leur entreprise.

Objectifs

- construire un projet de vie à domicile ou dans un autre lieu de vie adapté,
- permettre aux aidants de mieux assumer leur rôle et de conserver un équilibre de vie.